



ACADEMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER

Séance du 15/03/2000

Conférence 3709, Bull. 31, 63-73 (2001)

CANNABIS : LE DEBAT

Par le Docteur Marcel DANAN

Un soir de décembre 1844, un homme et son cocher cherchaient avec difficulté une vieille maison de l'île Saint-Louis. Il pleuvait, le brouillard montait de la Seine enveloppant le quartier. Notre homme était inquiet, son cœur battait vite. La convocation à laquelle il se rendait était rédigée en termes énigmatiques, comme destinée à des affiliés. Une fois franchi le perron il eut le temps d'admirer un immense escalier LOUIS XVI puis un plafond et ses fresques mythologiques. Il arriva dans une salle immense où un poêle gigantesque diffusait une modeste tiédeur. Des formes humaines s'agitaient autour d'une table.

Quelques heures après l'homme fit le chemin inverse qu'il décrit ainsi par la suite : « j'étais arrivé sur le palier de l'escalier que j'essayais de descendre, il était à moitié éclairé et prenait à travers mon rêve des proportions cyclopéennes et gigantesques. Ses deux bouts noyés d'ombre me semblaient plongés dans le ciel et dans l'enfer, deux gouffres. En levant la tête j'apercevais indistinctement dans une perspective prodigieuse des superpositions de paliers innombrables, des rampes à gravir comme pour arriver au sommet de la tour de Lyllack...je parviendrais au bas le jour du jugement dernier...les figures des tableaux me regardaient d'un air de pitié...quelques unes s'agitaient avec des contorsions pénibles comme des muets qui voudraient donner un avis important dans une occasion suprêmede nouveaux paliers, de nouveaux degrés se présentaient sans cesse à mes pas résignés....ce malaise dura mille ans à mon compte ».

Notre homme était, vous l'avez certainement deviné, Théophile GAUTIER...Il se trouvait à l'Hôtel de PIMODAN (aujourd'hui au 17 quai d'Anjou). Construit par LE VAU, cet hôtel fut vendu au Comte de Lauzun. Plusieurs propriétaires se succédèrent en ces lieux prestigieux jusqu'à ce qu'en 1842 il fut acheté à un nommé PIMODAN par le Baron de PICHON lequel en loua l'étage dit noble au peintre Fernand BOISSARD de BOISDENIER.

Quelques temps après cette première expérience Théophile GAUTIER aménagea dans l'appartement qui communiquait avec celui de BOISSARD par un escalier dérobé caché dans l'épaisseur du mur. Il venait là pour écrire, passer la nuit à l'occasion. De temps en temps il apparaissait dans l'escalier principal, « un livre à la main, un singe sur l'épaule ou un chien dans les jambes » (Claude-Marie SELLINGER, Théophile GAUTIER, une vie, une œuvre, Sédis). Il retrouvait là les invités du premier jour qu'il n'avait pas eu le temps de connaître : BALZAC, Henri MONNIER, PRADIER, Gérard de NERVAL, DELACROIX, BAUDELAIRE fréquentaient ce lieu. BAUDELAIRE avait habité deux ans auparavant la partie mansardée de l'hôtel. Il y avait également le modèle de BOISSARD, la belle Maryx qui résidait sur place.

Le Club des Haschischins , car c'est de lui qu'il s'agit n'aurait pas existé sans l'étrange Docteur J. MOREAU de TOURS, médecin de l'hôpital Bicêtre, membre de la Société Orientale de Paris. Il était sensé faire des expériences sur le haschich mais il était surtout, sinon principalement, un usager impénitent de cette substance. Le Club des Haschischins se réunissait une fois par mois à l'Hôtel de PIMODAN. Les invités recevaient un message énigmatique qui les conviaient à d'étranges soirées. Théophile GAUTIER connaissait déjà les drogues : cinq ans auparavant il avait publié « La pipe d'opium » parcourant un itinéraire inverse des toxicomanes contemporains.

Mais revenons à cette soirée de décembre après laquelle le Docteur MOREAU fit à GAUTIER un exposé doctrinal sur le Cannabis Indica. « Ce que je vous ai fait prendre l'autre soir est ce que les Arabes appellent Dawamesc...je vais vous compter la manière de l'obtenir qui est fort simple : on fait bouillir les feuilles et les fleurs de la plante avec de l'eau à laquelle on a ajouté une certaine quantité de beurre frais, le tout est ensuite réduit par évaporation à la consistance d'un sirop, on passe dans un linge, on obtient le beurre chargé du principe actif et empreint d'une couleur assez prononcée. Cet extrait, qui ne se prend jamais seul à cause de son goût vireux et nauséabond, sert à la confection de divers électuaires, pâtes, nougats... La confiture que je vous ai donnée l'autre soir était aromatisée à l'essence de rose et de jasmin sinon vous auriez été rebuté par l'odeur peu agréable de l'extrait pur. J'aurais pu, mais je ne l'ai pas fait l'autre soir ajouter quelques substances aphrodisiaques telles que la cannelle, le gingembre, le girofle et même, comme mon confrère le Docteur AUBERT-ROCHE l'a signalé, de la poudre de cantharides ». GAUTIER écoutait avec étonnement. Le docteur se fit plus précis. « Pour votre initiation vous avez été gâté... d'ordinaire avec trente grammes de ma confiture j'obtiens quelques résultats sous forme d'hilarité ou fou-rire. Vous avez pris une dose beaucoup plus forte et vous êtes arrivé au stade que les Italiens nomment la fantasia ». Théophile se promit d'éviter de pareils excès. Lors des séances suivantes il réduisit la dose et put ainsi conserver quelques souvenir de ce qu'il a relaté par la suite dans le « Club des Hachichins. Le repas commençait par le café associé à une plus ou moins grosse noix de confiture : « Le dîner tirait à la fin et déjà certains des plus fervents adeptes ressentaient les

effets de la pâte verte ...j'avais pour ma part observé une transposition complète du goût... l'eau que je buvais me semblait avoir la saveur du vin le plus exquis, la viande se transformait dans ma bouche en framboise et réciproquement, je n'aurais pas discerné une côtelette d'une pêche. Mes voisins commençaient à me paraître un peu originaux. Ils ouvraient de grandes prunelles de chat-huant, leur nez s'allongeait en drobovide, leur bouche s'étendait en ouverture de grelot... ils étaient accoudés à la table et la folie s'avavançait et se retirait à nouveau de leur cervelle ».

Ce qui suivait est rapporté comme un rêve. Les musiciens commençaient à jouer au salon où tout le monde était appelé à prendre place : la pièce « s'était remplie de figures extraordinaires comme on en trouve dans les eaux fortes de Callot... j'étais comme le roi de la fête... chaque figure venait tour à tour dans le cercle lumineux dont j'étais le centre me marmonner à l'oreille des plaisanteries dont je ne puis me rappeler une seule mais qui sur le moment me paraissaient prodigieusement spirituelles et m'inspiraient la gaieté la plus folle ».

Dans un coin obscur du salon il observa ces danses telles que n'en connut jamais la Renaissance... un des participants qui avait des jambes en racine de mandragore exécutait des pirouettes inconcevables en répétant : « c'est aujourd'hui qu'il faut mourir de rire ». A mesure que la soirée se prolongeait plusieurs hachichins anéantis avaient roulé à terre en s'exclamant : « Mon Dieu que je suis heureux , je nage dans l'extase, je suis en paradis ». Heureusement, un des membres du club n'avait pas pris part à l'intoxication afin de surveiller la fantasia et d'empêcher quelqu'un de passer par les fenêtres « qui se serait cru des ailes ». On joua du piano et Théophile eut l'impression que l'air sortait de lui même et de ses doigts qui s'agitaient sur un clavier absent . En dix minutes il eut l'impression d'avoir composé trente opéras. Il était parvenu à la période bienheureuse du H que les orientaux appellent le Kief : « Les liens de la matière et de l'esprit étaient déliés, je me mouvais par ma seule volonté dans un milieu qui n'offrait pas de résistance ». Les fresques du plafond se confondaient au bout d'un moment avec l'objet fixé. C'est ainsi qu'il se transforma en nymphe Syrinx. Quelques instants plus tard, s'apercevant dans une glace il se prit pour une idole hindoue ou javanaise. Il était terrifié et s'imaginait qu'un participant à la cérémonie lui avait pris sa tête : « Il finit par me rendre ma tête enveloppée dans un mouchoir ». Il se dirigea ensuite vers la sortie et ne reconnut pas l'Ile Saint-Louis, comme si des magiciens avaient pu dans une soirée élever des constructions monumentales. « Je deviens fou, délirant, l'homme qui m'avait pris ma tête me dit : Imbécile, je t'avais pris ta tête, mais auparavant je t'avais enlevé la cervelle avec une cuillère ». Il n'était pas au bout de ses peines car il entendait des voix dirent : « Le temps est mort, il n'y aura plus ni années , ni mois, ni heures... il sera toujours neuf heure et quart ». Il voyait toujours son persécuteur à califourchon sur la pendule dont l'aiguille ne bougeait pas. Il finit par entendre : « Alléluia, le temps est ressuscité », l'aiguille marquait onze heures. Cette fois-ci c'était bien une voix réelle qui lui parlait

« Monsieur, votre voiture est en bas .. les dernières vapeurs du H avaient disparu, ma raison était revenue ».

BAUDELAIRE avait participé à plusieurs fantasias de PIMODAN, même quand il n'y était plus. Dans le « Poème du Haschich » il relate ses expériences mais il n'est pas certain qu'il ait consommé régulièrement le produit .Il écrit : « Voici une confiture verte, singulièrement odorante, prenez sans crainte, on en meurt pas, vous possédez le bonheur absolu avec toutes ses fibres de jeunesse et toutes ses béatitudes infinies ». Il décrit la phase d'hilarité saugrenue et irrésistible puis le bouleversement dans le rapport des idées qui deviennent vagues ainsi que la distorsion des perceptions : « Bientôt vous ne vous entendez plus que par les yeux ». Il évoque ensuite la phase de fraîcheur aux extrémités avec une grande faiblesse, des mains de beurre, une stupéfaction générale des sens qui deviennent d'une finesse, d'une acuité extraordinaire : « Les yeux percent l'infini, l'oreille perçoit les sons les plus insaisissables au milieu des bruits les plus aigus, les sons ont une couleur, les couleurs ont une musique... de temps en temps la personnalité disparaît ... Vous voici arbre mugissant au vent et racontant à la nature des mélodies végétales... ». La troisième phase, celle du kief, correspond au bonheur absolu. « Ce n'est plus quelque chose de tourbillonnant et tumultueux ... c'est une béatitude calme et immobile... tous les problèmes philosophiques sont résolus ... vous êtes Dieu... mais tout cela se plaint... le lendemain matin une grande langueur s'empare de votre esprit, c'est la punition méritée de la prodigalité impie à laquelle vous avez fait une si grande dépense de fluide nerveux ».

L'analyse de BAUDELAIRE est celle d'un véritable clinicien. « Quand je parle d'hallucination il ne faut pas prendre le mot dans son sens le plus strict... une nuance très importante distingue l'hallucination pure, telle que les médecins ont souvent l'occasion de l'étudier, de l'hallucination ou plutôt de la méprise des sens dans l'état mental occasionné par le H ... le malade entend des sons et voit des formes là où il n'y en a pas ... avec le H l'hallucination est progressive, presque volontaire, elle ne devient parfaite que par l'action de l'imagination ». En moraliste, BAUDELAIRE, cherche à connaître l'action du poison sur la partie spirituelle de l'homme. S'il arrive à se débarrasser de son servage il apparaît comme « un prisonnier évadé ». Il retient un point commun au H et à l'opium : « Dans l'un comme l'autre des cas l'intelligence devient esclave ». Il ajoute : « Je crois d'une manière claire que le H est dans son effet pressant beaucoup plus véhément que l'opium, beaucoup plus ennemi de la vie régulière, en un mot beaucoup plus troublant ». BAUDELAIRE voyait dans ces produits un des « plus sûrs moyens dont dispose l'Esprit des ténèbres pour enrôler et asservir la déplorable humanité ». Il met en garde contre l'idée selon laquelle le H pourrait faciliter les choses de l'amour : « L'atonie est le résultat le plus ordinaire de l'abus que les hommes font de leurs nerfs et des substances propres à les exciter même si le H réveille des souvenirs tendres ». Il va jusqu'à craindre qu'une religion monstrueuse se produise dans un esprit qui s'est lâchement livré à la merci d'une drogue infernale ». Bref, le H est un parfait instrument

satanique. Même le remords n'a plus de valeur : le sujet « sous l'emprise de ces substance admire son remords, il se glorifie pendant qu'il est en train de perdre sa liberté ».

Sans indulgence pour le H BAUDELAIRE lui reproche de faire croire aux usagers qu'ils sont des Dieux contre lesquels d'autres Dieux peuvent se dresser, d'où des affrontements , ce que nous appelons aujourd'hui des « passages à l'acte ». Dans la conclusion « Morale » de ce petit texte, BAUDELAIRE évoque le débat sur les risques : « On dit et c'est presque vrai que cette substance ne cause aucun mal physique, aucun mal grave du moins mais, peut-on affirmer qu'un homme incapable d'action et propre seulement au rêve se porterait vraiment bien, quand même tous ses membres seraient en bon état... ? Se figure-t-on un Etat dont tous les citoyens s'enivreraient de H , quels citoyens, quels guerriers, quels législateurs... ? Nous connaissons assez la nature humaine pour savoir qu'un homme qui peut avec une cuillère de confiture se procurer tous les biens du ciel et de la terre n'en gagnera la millième partie par le travail... le H comme toutes les joies solitaires rend l'individu inutile aux hommes et à la société... le poussant à s'admirer sans cesse et le précipitant jour à jour vers le gouffre lumineux où il admire sa face de Narcisse... ». De plus il ne trouve au H aucun intérêt, l'homme ne pouvant en tirer de grands bénéfices spirituels : il ne révèle rien à l'individu sinon l'individu lui-même. Si même il augmentait le génie le sujet ne pourrait profiter de son imagination car il réduit la volonté. BAUDELAIRE approuve clairement les gouvernements qui ont compris la nécessité de proscrire cette substance.

Si j'ai longuement cité ce texte c'est qu'il répond à ceux qui veulent banaliser le Cannabis et rejettent les arguments inverses : inutilité de la substance, nocivité pour l'homme et la société mais aussi occultation du vrai problème à savoir la recherche de paradis artificiels. BAUDELAIRE évoquait Narcisse. Nous vivons de plus en plus dans un monde de Narcisses, sujets facilement dépendants. Ce débat est toujours d'actualité avec un fort courant tendant à banaliser l'usage de cette substance que certains considèrent moins dangereuse que l'alcool et ne veulent pas classer parmi les stupéfiants puisque sa tolérance est faible encore que l'on note une augmentation des doses chez les usagers réguliers surtout en association avec l'alcool et les benzodiazépines. La dépendance psychique est moyenne mais varie en fonction des doses. Quant à la dépendance physique elle est mineure :les signes de sevrage ne sont pas spécifiques , peu marqués, ne surviennent que douze après la dernière prise et s'atténuent progressivement en quatre jours : anxiété, irritabilité , tremblements, insomnie, hyper- sudation, tristesse.

L'usage du Cannabis est ancré dans les mœurs depuis l'Antiquité .Ses traces remontant à 8000 ans ont été retrouvées en Mésopotamie, en provenance de l'Himalaya chinoise où il était utilisé en médecine. Son usage diffusa dans le sous-continent indien puis en Afrique. HERODOTE rapporte que les Scythes s'enivraient en faisant brûler du chanvre. Ils en répandirent l'usage religieux de la Sibérie à l'Europe. Le chanvre de l'époque servait à

la confection des voiles et des cordages , il se rapprochait du chanvre indien.. Les Romains, les Celtes, les Vikings, les peuples du Moyen-Orient l'utilisaient pour se vêtir, la navigation et fabriquer toutes sortes d'élixirs servant dans des rituels religieux. En 1090, un Ismaïlien, Hassan Ibn AL SABBAH s'isola dans les montagnes de Perse à 3500 mètres. Plus connu comme le « Vieux de la Montagne », il créa l'ordre des Assassins. Il enivrait ses jeunes recrues d'opium et de jusquiame , leur faisait croire qu'ils s'étaient trouvés au paradis et leur promettait le paradis éternel s'ils accomplissaient certaines missions au risque de leur vie. Sylvestre de SACY, un des savants du corps expéditionnaire de Bonaparte fit le rapport entre le mot assassin et la secte des Haschischins, évoquée par MARCO-POLO, pensant que le Cannabis rentrait dans la composition du breuvage fourni aux futurs assassins. La communication de SACY en 1809, « Mémoire sur la dynastie des assassins » est considérée comme le texte associant Cannabis et Violence. On raconte que le corps expéditionnaire en EGYPTTE de BONAPARTE consommait du Cannabis faute de vin . Le futur Empereur faillit être assassiné par un musulman ivre de H. L'usage en fut interdit sur le champ ce qui n'empêcha pas les soldats de le l'introduire en France.

Certains disent que le mot Assassin n'a rien à voir avec le H mais que la rumeur a continué à se développer.

Les botanistes ont essayé d'obtenir des plants en forte teneur en produit actif en particulier en Amérique (du Nord et du Sud), au moyen de croisements entre Cannabis Asiatiques, Africains et Européens. La prohibition du Cannabis aux U.S.A. a stimulé les imaginations. La fermeture des frontières vers le Sud fut compensée par l'arrivée de graines apportées par les Hippies lors de voyages en INDE, au NEPAL et en AFGHANISTAN. Divers croisements aboutirent à des variétés hybrides douées d'effets hautement psychotropes : la California Orange, la Big Bud. Ces hybrides retraversèrent l'Atlantique vers la HOLLANDE avant de retourner améliorées en Amérique.

Aujourd'hui l'usage du Cannabis est particulièrement répandu chez les jeunes qui y cherchent la confiance, l'hilarité, et la facilitation des jeux érotiques. Il rend loquace, fait abandonner les superstitions et les craintes. Contrairement à ce que disait BAUDELAIRE il est décrit comme libérateur. Les partisans du H ne manquent pas d'aplomb : le 18 Juin 1978 ils manifestèrent devant l'hôtel de LAUZUN et placardèrent une affiche : « C'est dans cet hôtel dit de PIMODAN que se réunit dès 1845 le Club de Hachichins, artistes et hommes de science s'y retrouvaient pour manger du H entre autres amis et amies : AUBERT-ROCHE, BALZAC, BAUDELAIRE , BOISSARD, DAUMIER, DELACROIX, GAUTIER, KARR, MEISONNIER, MONNIER, MOREAU de TOURS et de NERVAL ». Ce que nous savons de BAUDELAIRE et de BALZAC aurait dû faire retirer leur nom abusivement utilisé. Les manifestants du « 18 joint » n'avaient pas de bonnes lectures.

Les adeptes du H contestent la version selon laquelle le mot assassin vient du H . Dans un petit livre « Vive le Haschisch » paru en mars 1999, Yves VEQUAUD fait le récit suivant : « Un chef religieux persan pour galvaniser le courage de ses troupes avant les attaques leur donnait du H à fumer. Lorsque ses soldats étaient endormis on les transportait dans un enclos où d'ordinaire ils n'avaient pas accès , plein de fleurs, d'arbres fruitiers de courtisanes en leur laissant croire que ce parc était le paradis où ils seraient reçus s'ils mouraient au combat .La méthode s'avérait bonne. Sur le champ de bataille les guerriers assurés d'aller après leur mort dans un jardin de délices qu'ils avaient déjà vu et apprécié réalisaient des prouesses ». Pour cet auteur le nom Haschischin donna en français « assassin » car les soldats fumeurs de chanvre ne respectaient pas les règles de chevalerie généralement adoptées en Occident . Assez curieusement Y.VEQUAUD déduit de cette légende que le H ne rend pas furieux. Bien au contraire , écrit-il, s'il est donné « à des hommes que l'on conduit dans un jardin particulièrement beau et rare dans les montagnes quasi-désertiques du Proche-Orient ce n'est pas pour qu'ils saccagent les fleurs mais pour qu'ils en jouissent et se réjouissent avec de jolies femmes. Je vous l'ai dit, le H rend doux ... souvenez vous des premiers Hippies dont vous vous êtes tant moqués... quand ils se promenaient avec des guirlandes de marguerites dans les cheveux ... oui , oui, oui, le H adoucit les mœurs ». En fait cette histoire, si elle a vraiment existé, avait lieu à l'époque des Croisades et ceux qui n'acceptent pas que le H rende violent ironisent en disant qu'il était inconcevable que ces soldats que l'on enfermait avec ces gentes dames n'avaient aucune raison de se mettre en danger en trucidant un ou deux Teutons alors qu'ils pensaient à rejoindre au plus vite la fille qu'ils venaient de quitter ! De même les défenseurs du Cannabis mettent en cause MOREAU de TOURS et son ouvrage « Du haschich et de l'aliénation mentale ». Ce médecin ne supportait pas, disent-ils, que le H vienne de l'Orient aux mœurs dissolues et il assimilait étranger et folie. De même, pour eux, BAUDELAIRE a confondu l'effet du chanvre et la folie. Ils considèrent son texte « du vin et du haschich » comme l'œuvre de MOREAU de TOURS. Pour Y. VEQUAUD cité plus haut, BAUDELAIRE s'est trompé. Le H n'est pas hallucinogène et si BAUDELAIRE connut des hallucinations après en avoir pris c'est que la préparation qu'il utilisait contenait autre chose, de l'opium par exemple, ou qu'il s'excitait l'imagination ou que sa maîtresse l'avait trop fessé . De plus il écrit qu'après avoir mangé du H on ne peut pratiquement pas agir. « Non ! encore une fois le H ne vous empêche pas de travailler encore que vous n'en avez pas plus envie qu'à jeun , ni de conduire votre voiture, ni de chanter, ni de faire des efforts ».

Ces affirmations, arguments et interprétations sont de toute évidence de mauvaise foi . On peut même évoquer un danger. Mais ce n'est pas tout : les adeptes du H donnant dans l'à peu près appellent à leur aide de prestigieux ancêtres. RABELAIS par exemple qui à la fin du Tiers Livre (chapitres 49 à 52) manifeste son admiration pour une plante miracle qu'il appelle Pantagruelion. Pantagruel et Panurge qui s'apprêtent à partir sur mer pour le Temple de la

dive bouteille, emportent avec eux une grande quantité de cette plante dont la description évoque le chanvre y compris l'odeur : « L'odeur d'icelle est forte et peu plaisante au nez délicat. En Pantagruelion je reconnus tant de vertu, tant d'énergie, tant de perfections, d'effets admirables que si elle eut été en ces qualités connue lorsque les arbres firent élection d'un roi pour les régir et dominer, elle sans aucun doute eut emporté la pluralité des voix et des suffrages ». RABELAIS évoque certaines préparations qui se mangent après souper comme friandises et pour trouver le vin meilleur mais qui finissent par remplir la tête de fâcheuses et douloureuses vapeurs (mélange alcool-cannabis).

Bref, le cannabis, aux yeux de ses partisans, a toutes sortes de qualités : « Un révélateur puissant, détergent, qui vous lave de vos habitudes, grâce à lui vous danserez peut-être alors que vous n'osez jamais. Vous n'aurez aucune honte à écrire un poème alors que cette activité vous a toujours semblé puérile, en tout cas indigne de vous... Il vous fera voir, entendre, sentir et goûter » poursuit notre auteur (Yves VEQUAUD). Le H change le regard sur le monde. Cela permet des exercices spirituels. Il est considéré comme facilitant les contacts d'où la levée des inhibitions sexuelles et un rôle aphrodisiaque. Il permet d'utiliser le temps, facilite la tendresse, les fantaisies et les expériences sexuelles bien mieux qu'une cigarette.

Le débat est ouvert et n'est pas clos. La toxicité du cannabis est difficile à apprécier car on commence à peine à connaître la psychopharmacologie de ses substances actives « les cannabinoïdes », dont le chef de file est le delta 9 tetrahydrocannabinol (THC). Les expériences en aigu aboutissent à quelques résultats précis : perturbations de la mémoire à court terme sans que l'on puisse dire s'il s'agit d'un défaut d'encodage des informations nouvelles (comme avec l'alcool) ou d'une absence de consolidation de la trace mnésique (comme avec les benzodiazépines). Il est certain que l'intensité des troubles est corrélée avec la dose ingérée ou inhalée.

Les conclusions sont également difficiles à établir pour l'usage chronique car il s'agit le plus souvent de sujets poly intoxiqués et il manque l'étude des effets à moyen et long terme. Il est certain qu'il existe des troubles cognitivo-mnésiques mais on ne peut affirmer avec certitude le rôle du cannabis pas plus qu'on ne peut mesurer l'impact à long terme sur ces fonctions. Il est cependant établi qu'il existe des troubles mnésiques avec diminution des capacités d'apprentissage verbal, des capacités d'abstraction, syndrome amotivationnel avec émoussement affectif et intellectuel, baisse de l'investissement existentiel, baisse de l'initiative, facilitation au renoncement. Chez les psychotiques peuvent se produire des décompensations psychiatriques par le THC (agoniste dopaminergique), qui renforce les effets neurobiologiques des dérèglements observés dans ces pathologies.

Forts de ces études qui ne confirment pas de façon éclatante le danger du cannabis, certains s'enhardissent et vont jusqu'à vouloir en faire un médicament même s'il s'agit d'un

remède qui fait peur. A vrai dire il ne s'agit pas d'une nouveauté : il y a cinq mille ans les Chinois utilisaient le cannabis comme antalgique. Au début du siècle de nombreux articles médicaux lui reconnaissent des propriétés myorelaxantes, analgésiques, hypnotiques, anticonvulsivantes et stimulantes de l'appétit. Un certain nombre de patients l'utilisent : sidéens pour stimuler l'appétit, cancéreux pour les mêmes raisons et atténuer les nausées de la chimiothérapie. Les douloureux chroniques, les migraineux l'utilisent à titre antalgique. Enfin certains médecins le recommandent chez les épileptiques et dans le glaucome.

Il y a trois ans le gouvernement hollandais a entamé une procédure consultative auprès du Conseil de la Santé Publique en vue de reconnaître éventuellement les propriétés thérapeutiques de la marijuana. De nombreux médecins hollandais prescrivent du cannabis et certaines pharmacies en vendent. Un laboratoire pharmaceutique « Maripharm » aux PAYS-BAS exploite le cannabis à des fins médicinales dans des conditions standardisées et avec la tolérance de l'administration. Les malades l'utilisent sous forme d'infusion ou avec une pipe à eau. Une forme synthétique du cannabis (dronabinol) est vendue en gélules aux U.S.A. mais elle est peu utilisée. Cet usage médical est difficile à évaluer ne serait ce que parce que le produit a toujours un caractère illégal. De plus il existe quelques effets secondaires : troubles de la coordination et de l'attention et, en cas de fortes doses, troubles psychiques sans parler d'effet délétère sur la fertilité, l'embryogenèse et le système immunitaire. Enfin il existe d'autres remèdes, bien connus, qui peuvent couvrir les mêmes indications. Aux U.S.A. la législation fédérale considère que l'usage du cannabis est illégal et comme l'a titré un quotidien américain : « La marijuana médicale donne des migraines juridiques ! ». L'usage compassionnel de la marijuana a été admis pour certains sujets avec même la possibilité de cultiver jusqu'à sept mille plants. Les malades retenus souffraient en général de troubles neurologiques ou de glaucome.

Les adversaires de cet usage médical évoquent les risques de maladies graves : affaiblissement des défenses immunitaires par action sur des lymphocytes T d'où cancer des voies respiratoires. Il existe donc un débat sur cet usage du cannabis avec d'un côté ceux qui considèrent que l'herbe est nocive et ceux qui y voient une médecine interdite souffrant d'un « maccartisme pharmacologique ».

Des associations qui se présentent comme des clubs d'acheteurs clandestins mais fiers de leur désobéissance fonctionnent à NEW-YORK, SAN FRANCISCO, SANTA CRUZ, WASHINGTON. Certains clubs protègent des médecins qui signent une recommandation en forme de décharge : « Nous avons discuté des avantages et des risques de la marijuana comme traitement de ce malade pour lequel j'aurais envisagé la prescription si j'en avais la possibilité légale ». Le débat aux U.S.A. a pris un tour politique ce qui bien entendu embarrasse les scientifiques. Ces derniers cependant travaillent sérieusement et font des découvertes

intéressantes, relatées dans un article récent de « La Recherche » : « Le cannabis, de la drogue au médicament » (Daniel PIOMELLI), *La Recherche*, septembre 1999.

Il est rappelé dans cet article que le delta 9 tétrahydrocannabinol découvert en 1940 est un produit liposoluble dont on a pensé longtemps qu'il n'avait pas d'équivalent endogène contrairement à la morphine (endorphine).

En 1988 un chercheur de l'université de SAINT-LOUIS aux U.S.A. (Allyn HOWLET) émit l'hypothèse qu'il devait exister des récepteurs sélectifs au tétrahydrocannabinol comme il existe des récepteurs à la morphine dans les cellules nerveuses. D'autres chercheurs localisèrent ces récepteurs dans diverses régions du cerveau : cortex cérébral (modification intellectuelle), hippocampe (atteinte de la mémoire à court terme), striatum (réduction de l'activité motrice), cervelet (trouble de la coordination). L'existence de ce récepteur au THC fut ensuite démontrée de façon indiscutable. Conclusion pratique : si récepteur il y a pour le tétrahydrocannabinol c'est qu'il existe dans l'organisme un composé endogène fabriqué par le cerveau qui entraîne des réponses analogues à celles du cannabis. Une série de déductions et d'expériences astucieuses menées par diverses équipes aux U.S.A., en ISRAEL et au JAPON permirent d'isoler deux composés cannabidoïdes endogènes. Le premier fut nommé anandamide, du sanscrit « ananda » qui veut dire félicité.

D'autres études faisant intervenir divers laboratoires aux U.S.A., en ALLEMAGNE, en ESPAGNE, en FRANCE et en particulier à MONTPELLIER (laboratoire SANOFI) ont permis d'établir le processus de production et de destruction de l'anandamide ainsi que son rôle dans l'organisme. Il semble que l'anandamide soit produite sur demande par les neurones et module les effets de la dopamine, neurotransmetteur essentiel, dont on connaît le rôle dans la facilitation des mouvements et dans certaines pathologies en particulier les psychoses. De là à penser qu'en agissant sur la production des cannabidoïdes endogènes on pourrait soigner les maladies psychiques il n'y a qu'un pas.

Autre application thérapeutique possible : les effets antalgiques du cannabis mais il est difficile de les dissocier des effets psychotropes, donc il n'y a pas pour l'instant d'utilisation sérieuse possible. On pense toutefois qu'il existe des récepteurs extracérébraux du THC qui, s'ils pouvaient être activés sélectivement, calmeraient des douleurs sans donner de troubles psychiques. De même le cannabis pourrait être utilisé contre les spasmes de la sclérose en plaques. Certains auteurs pensent aussi que l'anorexie mentale, qui est liée à une hyperactivité du système dopaminergique, pourrait être traitée par le cannabis. Il s'agit pour l'instant d'hypothèses.

Certains veulent voir dans ces découvertes tout à fait récentes la confirmation de ce que MOREAU de TOURS disait dans son traité « Du haschisch et de l'aliénation mentale » à savoir que maladie mentale et intoxication cannabistique possèdent des éléments communs.

Les usagers du H sont loin d'être au courant de toutes ces hypothèses et ne connaissent probablement rien à la biologie moléculaire et à la neurochimie du cerveau. Les études en cours ne sont pas toutes validées, loin de là. L'hypothèse selon laquelle des dérivés du cannabis pourraient être utilisés comme traitement ou que la découverte des récepteurs endogènes au THC va permettre de découvrir de nouveaux remèdes, peut entraîner un dérapage dangereux.

En France une enquête de la SOFRES (1995) a révélé qu'au moins deux millions de Français ont déjà goûté au cannabis au cours de l'année. Selon une enquête de l'IREP (institut de recherches en épidémiologie et pharmacodépendance) les adeptes du cannabis se recrutent principalement parmi les étudiants et les actifs, la moyenne d'âge est de 28 ans. On compte 71 % d'hommes, 29 % de femmes, 54 % sont célibataires, 73 % disposent d'un domicile personnel. Le haschisch est consommé par 78 % des usagers et l'herbe par 18 %. La plupart des personnes fument à leur domicile ou chez des amis, plus rarement en famille, au travail ou n'importe où. Les plus jeunes fument pour faire comme les copains ou pour se défoncer. Les premières expériences ont lieu le plus souvent en milieu scolaire. La première expérience ne procure aucun effet perceptible ou donne lieu à des effets brutaux souvent désagréables. Les adultes fument pour le plaisir de partager un joint avec des amis, comme anti stress, pour résoudre des ennuis, lutter contre la peur de l'adversaire, pour être plus sociables. La plupart cherche le sentiment de bonheur, l'harmonie avec l'entourage, la béatitude, le rire, la joie, l'état de demi-rêve. Les effets secondaires sont les maux de tête, la tachycardie, les vertiges, les vomissements, les tremblements, les sensations de froid et de paralysie. A long terme les fumeurs signalent une impression de fatigue intense et aussi celle d'une perte de mémoire. 2 % se considèrent comme dépendants sur le plan psychique.

Va-t-on vers la libéralisation voire la légalisation ? En décembre 1997 le Professeur Bernard ROQUES, directeur de l'unité de pharmacologie moléculaire de l'INSERM, a rédigé un rapport sur la dangerosité des toxiques légaux et illégaux. Le cannabis est considéré comme moins dangereux que le tabac et l'alcool. Le cannabis était relégué dans une classe à part derrière l'héroïne, la cocaïne, l'alcool, les hallucinogènes, les benzodiazépines. Certains ont voulu voir dans ce rapport l'amorce de la légalisation. Bernard KOUCHNER, alors Ministre de la Santé, a déclaré en réponse à ces accusations : « Je n'ai jamais été pour la dépénalisation, je suis pour la réglementation et pour ne pas emprisonner les gens pour simple usage ». L'Académie de Médecine a rappelé que les dangers du cannabis dépendent de la personnalité du sujet, de l'importance, de la fréquence et de la régularité des prises. Un sénateur a déclaré : « Le rapport ROQUES est scientifiquement exact mais politiquement faux ».

Le président de la MILT (mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie) Nicole MAESTRACCI vient de remettre aux chefs de l'Etat et du

Gouvernement un rapport (janvier 1999) où elle explique sa politique. Elle pense qu'il ne faut pas toucher à la loi de 1970 : « La loi est importante mais en général l'évolution des mentalités et des pratiques précède la loi ». Ce rapport introduit la notion de drogue licite dans son plan de lutte contre la toxicomanie. La loi de 1970 est cependant toujours en vigueur. Les conclusions du rapport de la MILT sont en contradiction avec l'esprit et la lettre de cette loi et il est vraisemblable que les parlementaires seront amenés à se prononcer.

Certains trouvent des vertus au cannabis. Beaucoup, sans aller jusque là, pensent qu'il faut légaliser le cannabis car des millions de personnes transgressent la loi et finissent par la mépriser la trouvant hypocrite et injuste car tolérant et en même temps punissant à l'occasion.

Si vous me permettez un avis personnel je vous dirai que je suis contre la banalisation et la légalisation du cannabis. Cette substance est inutile à la santé et de plus n'est pas exempte de dangerosité. Mais plus grave encore, et j'insisterai sur ce point, son usage contribue à faire rechercher des solutions artificielles quasi magiques aux difficultés existentielles en particulier lors de l'adolescence. Bien souvent ces difficultés précèdent l'usage du produit chez les sujets jeunes qui vont essayer le H puis continuer par d'autres drogues. Il y a de plus en plus dans nos sociétés de jeunes aux carences narcissiques graves et précoces qui ont un sentiment de vide, d'ennui, et une souffrance mentale qu'ils expriment par le corps et l'agir. L'usage de substances censées corriger ce malaise va les tenter et aboutir à des tendances addictives qui ne régleront rien et va les enfoncer un peu plus dans la dépressivité. Le piège est que l'adolescent va chercher par le H à régler ses difficultés croyant se libérer de la dépendance parentale. Il ne réglera rien et s'orientera vers d'autres produits qu'il associe dans ce que l'on appelle « la défonce ».

Banaliser le cannabis c'est admettre implicitement ou que l'Etat renonce à faire respecter la loi ou qu'il n'y a pas d'autre voie pour les jeunes que le recours à des produits qui font s'évader.

La carence éducative de bien des familles aboutit à des faillites identitaires chez de plus en plus de jeunes qui préfèrent l'agir à la représentation mentale, à l'intériorisation des affects et leur élaboration.

Libérer le cannabis reviendrait pour l'Etat à admettre comme inéluctable cette dérive et ouvrir la porte à d'autres dérives encore plus graves. Il y a déjà assez de produits dits licites, dont l'usage devrait être mieux contrôlé, pour en ajouter un de plus en donnant ainsi un signal à ceux qui font fi des valeurs de l'homme.